

Règlement du vide grenier

Cette manifestation s'adresse aux particuliers ou associations qui souhaitent vendre ou échanger des objets personnels et usagés

Attention sont interdits : les transactions d'animaux, d'armes, d'aliments, de boisson.

Seules les personnes inscrites avant la date de la manifestation peuvent exposer.

Les emplacements sont attribués par ordre de réception des inscriptions.

L'installation des stands devra se faire entre 7 h 30 et 9 h. Tout emplacement non occupé à 9 h sera réattribué et non remboursé.

Les véhicules des exposants devront être stationnés en dehors de l'enceinte du vide grenier, un parking étant prévu à proximité.

Les exposants seront reçus à partir de 7 h 30, sur le site où un café leur sera offert.

Les exposants s'engagent à accueillir le public à partir de 9 h et jusqu'à 17 h, les objets déballés sont sous la responsabilité du vendeur, ils s'engagent à laisser leur place nette pour 18h.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les vols et d'éventuels dégâts sur les stands et matériels des participants.

Je soussigné(e) accepte le règlement et déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés, ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait à..... le.....

Signature

Bulletin d'inscription

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Mail.....@.....

Participation : 6 euros le stand de 4 ml (tables non fournies)

A renvoyer ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie de Vèbre :

Vèbre Chemins Faisant, mairie de Vèbre 09310 VEBRE ou par mail à :

vebrecheminsfaisant@gmail.com

- le bulletin d'inscription dûment rempli
- une photocopie de la carte d'identité
- le règlement signé
- un chèque à l'ordre de Vèbre Chemins Faisant

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique